

Bulletin de réservation de parts sociales

Merci de compléter et signer ce formulaire, d'en conserver une copie et de nous retourner l'original à :
Benoit et Delphine VINET
2 Bis Piconnat - 33620 LAPOUYADE

Benoît : 06.84.35.28.22
Delphine : 06.79.962.967
info@lapossiblerie.fr

Pour les personnes physiques :

Mme M. Nom _____ Prénom _____
Date de naissance ____ / ____ / ____
Adresse _____
Code Postal _____ Commune _____
Numéro de téléphone _____ Mail _____

Pour les personnes morales :

Raison sociale _____
Forme juridique _____
Adresse du siège social _____
Code Postal _____ Commune _____
SIRET _____ APE/NAF _____
Représenté par _____
Agissant en qualité de _____
Numéro de téléphone _____ Mail _____

S'ENGAGE À SOUSCRIRE _____ parts de DEUX MILLE EUROS - 2000 € chacune, pour un montant total de (en chiffres et en lettres) _____ euros de la société civile à constituer dénommée **Société Civile Immobilière LES AMIS DE LA POSSIBLERIE ayant son siège social à LAPOUYADE (Gironde) 2 Lieu dit la Bardonne, dont le capital social sera divisé en parts d'une valeur nominale de DEUX MILLE EUROS - 2000 €.**

Ladite société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

La société aura pour objet, la propriété et la gestion, à titre civil, de tout bien immobilier ou mobilier et particulièrement la propriété et la gestion d'une propriété sise à LAPOUYADE (Gironde) 2 Lieu dit La Bardonne, d'une contenance totale de 11 ha 22 a 76 ca comprenant :

- Divers bâtiments d'exploitation se composant de : dépendances agricoles, chai, maison d'habitation
- Et diverses parcelles de vigne et terre
- L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Section et n°	Lieu-dit	Contenance	Nature
ZC 48, 50, 177, 179, 227, 229	PEUCHAUD	04 ha 02 a 00 ca	Vigne
ZC 296, 297	PEUCHAUD	02ha 88 a 49 ca	Terre 2ha 67 a 12 ca, Taillis 0 ha 21 a 37ca
ZD 294, 295	LE BOURG	01 ha 60 a 80 ca	vigne 54a 00ca-terre 1ha06a 49ca
ZD 305, 309, 310	LA BARDONNE	02 ha 16 a 54 ca	vigne
ZD 193, 194, 304, 306, 307, 308	LA BARDONNE	00 ha 54 a 93 ca	Maison, Chai, Espaces verts, Terre
Contenance totale		11 ha 22 a 76 ca	

- Le droit à la marque « CHATEAU LA BARDONNE » et diverses cuveries inox

L'ensemble moyennant un prix global de QUATRE CENT TRENTÉ SIX MILLE HUIT CENT VINGT EUROS - 436.820 € dont 20.000 € de cuverie, outre les frais d'acquisition s'élevant à TRENTÉ MILLE SIX CENTS EUROS (30.600,00€) et les travaux à réaliser dans le bâtiment à usage d'habitation estimé à CENT TRENTÉ DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT EUROS - 132.580 €.

Soit un coût prévisionnel total de l'opération de SIX CENTS MILLE EUROS - 600.000 €.

Le siège social de la société sera situé à LAPOUYADE (Gironde) 2 Lieudit La Bardonne.

La société sera constituée pour une durée de 99 ans.

Les cessions de parts à titre onéreux ou gratuit seront soumises à agrément, lequel sera donné par la gérance. Un droit de préférence sera consenti au profit des exploitants de la propriété.

Les associés s'obligent à ne pas solliciter leur retrait dans les CINQ - 5 ans de la souscription des parts.

Tournez SVP

En souscrivant le présent engagement, le soussigné déclare :

- accepter de verser, dans les QUINZE - 15 jours de la demande qui lui en sera faite, la somme de (en chiffres et en lettres) _____ euros
- à la Société Civile Immobilière Les Amis de la Possiblerie pour la libération de 100% des parts par lui souscrites,
- s'obliger à la signature des statuts de ladite société si sa demande de souscription est acceptée.

Signature des statuts

Dans le prolongement de sa souscription et du versement de la totalité de sa souscription, le soussigné s'oblige à régulariser à la première demande, une procuration au profit de : Monsieur Benoit Lucien René VINET, viticulteur, et/ou Madame Delphine Florence DESCHAMPS, négociante en vins, son épouse, demeurant ensemble à LAPOUYADE (33620), 2 bis Lieudit Piconnat.

Nés, savoir : Monsieur à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), le 22 avril 1972, et Madame à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), le 22 avril 1974. Aux fins de signer les statuts. Ils sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.lapossiblerie.fr.

Fait en deux exemplaires à :

Le ____ / ____ / ____

Signature du souscripteur

précédée de la mention manuscrite
"Bon pour souscription de parts".

Souscription au capital des Amis de la Possiblerie

La Possiblerie est une « communauté de faiseurs de possibles » créée par Delphine et Benoit Vinet pour faire émerger une nouvelle paysannerie, plus solidaire, créative et écologique. Ils ont fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à l'éclosion de projets à la fois agricoles, économiques et humains : la SCI « Les Amis de la Possiblerie ».

Qu'est-ce qu'une SCI ?

Une SCI ou Société Civile Immobilière est un contrat de société par lequel plusieurs personnes (les associés) décident de mettre en commun un ou plusieurs biens immobiliers (foncier, bâti) afin d'en partager les bénéfices ou de profiter de l'économie qui pourrait en résulter. Il s'agit donc d'une société civile dotée de la personnalité juridique et ayant un objet immobilier.

La SCI est gérée et représentée par un gérant. Ce dernier est désigné dans les statuts de la société ou suite à un vote des associés. Les statuts définissent l'étendue et les limites de ses pouvoirs. Les statuts prévoient que les actes d'achat ou de vente d'un immeuble sont conditionnés à l'accord préalable des associés.

Les associés disposent d'un droit de vote dans le cadre des prises de décisions collectives en assemblée générale. Les conditions de vote et de majorité sont définies au sein des statuts.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. La SCI Les Amis de La Possiblerie est à capital fixe. Prendre une part dans la SCI Les Amis de La Possiblerie signifie adhérer à la philosophie et aux valeurs de La Possiblerie.

Qu'est-ce que le capital social de la SCI ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la société. Il garantit sa solidité.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour l'émergence et le développement d'une nouvelle paysannerie.

Comment souscrire ?

En retournant ce bulletin de réservation rempli, étant ici rappelé que le montant minimum de souscription est de 2000 €, et en acceptant de verser la somme correspondante aux parts souscrites lorsque la demande en sera faite.

Le placement d'argent dans la SCI Les Amis de La Possiblerie est-il sûr ?

Oui. Car l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Ensuite, le foncier agricole comporte aujourd'hui peu de risques, d'autant plus lorsque les méthodes culturales pratiquées régénèrent les sols.

Quels sont les avantages financiers ?

Chaque année, l'excédent de l'exercice permettra une rémunération des parts qui sera versée après une éventuelle déduction des réserves légales. Nous souhaitons que cette rémunération prenne la forme de bons d'achats à valoir sur les produits et services de La Possiblerie, contribuant ainsi à la dynamique du modèle.